

Sommaire

04 /// ACTUALITÉS
COVID

1^{ère} cause d'arrêts maladie

06 /// DOSSIER

Emploi es-tu là ?

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

08 /// VOS DROITS

Des progrès

Extension du préjudice d'anxiété

10 /// EMPLOI

Agefiph

Perspectives de la nouvelle mandature

11 ///
REVENDEICATIONS

Un pas en arrière

Fusion FIVA ONIAM

14 /// L'ASSOCIATION

49^e congrès de la FNATH

16 /// PRÈS DE
CHEZ VOUS

20 /// PORTRAIT

Marie-Amélie LE FUR

Athlète handisport

Un encart dans ce journal :

Offre d'abonnement France - Abonnement

Crédit photo de couverture : BGSStock72 - stock.adobe.com



© D.R.

TOUS MOBILISÉS

Cette année 2021, comme 2020 n'aura pas été une année

ordinaire. La crise sanitaire a révélé toutes les imperfections de notre système de protection sociale, mais elle a aussi permis de vérifier la justesse des combats que mène la Fnath depuis plus de 100 ans pour que le modèle Français, si souvent attaqué demeure.

L'hôpital public et le manque patent de moyens n'a tenu au travers de cette crise sanitaire que par la mobilisation du personnel soignant et de l'ensemble des intervenants du secteur médicaux social trop souvent oublié entre deux crises.

Le Covid 19 aura été la première cause des arrêts de travail en 2021.

militants et permanents présents ont été rassurant quant à la capacité de la FNATH à se mobiliser pour améliorer le sort de tous les accidentés.

Un calendrier toujours plus chargé

Pour mener à bien sa mission, la Fnath est présente sur tous les fronts et ce numéro d'A part entière le démontre une nouvelle fois. Ce sera d'abord la semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées en novembre prochain, mais aussi le suivi des différents décrets relatifs à la loi santé-travail, la présentation du projet de loi de financement de la sécurité sociale, la déconjugalisation de l'AAH, pour laquelle, le combat continue.

C'est aussi le remarquable bilan sportif des Français aux jeux Paralympique

La FNATH à 100 ans

La journée du centenaire du 23 septembre dernier et les trois tables rondes organisées ont été un véritable succès. Ça a été l'occasion d'améliorer considérablement la lisibilité de la FNATH.

Ainsi des milliers de personnes ont pu assister aux débats organisés, prendre connaissance au travers des réseaux sociaux, des postes diffusés à l'occasion du centième anniversaire.

49^e congrès national de la Fnath

Malgré la crise sanitaire et les contraintes qu'elle impose, c'est l'ensemble des délégués mandatés par les groupements qui se sont rencontrés, virtuellement, les 29 septembre et 1^{er} octobre dernier, pour faire un point sur les combats de la Fnath et sur les objectifs à venir. Durant ces deux jours, la détermination sans faille des

« Changer le regard des autres »

de Tokyo et le défi pour Paris 2024 et l'irremplaçable opportunité de voir le handicap autrement. Le portrait de Marie-Amélie Le Fur qui a eu la gentillesse de nous accorder une interview est en ce sens riche d'enseignements. Notre revue n'a jamais si bien porté son nom : un accidenté de la vie est un citoyen « A part entière », riche d'une vie et de talents.

L'engagement de la Fnath, depuis plus de cent ans, dans la défense des accidentés de la vie, sa mobilisation dans tout type d'évènement de nature à faciliter l'insertion professionnelle et sociale, est une réponse concrète, incontournable.

Nous devons tout simplement nous mobiliser, encore et encore pour changer le regard des autres. ///

Henri Allambret



Magazine trimestriel de la FNATH - 47, rue des Alliés - CS 63030 - 42030 Saint-Étienne Cedex 2 - Tél.: 04 77 49 42 42 - E-mail : communication@fnath.com - site internet: www.fnath.org - Directeur de la publication: Henri Allambret - Conception graphique: Christophe Durand - Rédaction et maquette: Service de l'information et de la communication - Avec la collaboration de l'ensemble des services de la FNATH. Prix du numéro : 4,25€ - Abonnement d'un an : pour les adhérents 8,70€ et pour les non-adhérents 17€ - CPPAP: 0924 G 85445. ISSN: 1240-2036. Dépôt légal: Octobre 2021. Imprimeur: MAURY imprimeur SA, Z.I. route d'Étampes, 45 330 Malesherbes.

La présence du logo Imprim'Vert sur ce document garantit que celui-ci a été fabriqué chez un imprimeur qui gère ses déchets dangereux, qui prend des mesures contre la pollution des sols et qui n'utilise pas de produits toxiques. Ces points sont contrôlés par un consultant qui est mandaté par l'organisme Imprim'Vert.



10-31-1282 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Semaine européenne

La 25^e édition de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) se déroulera du lundi 15 novembre au dimanche 21 novembre 2021. Cette édition, est placée sous le Haut Patronage du Parlement européen, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en vue de mener des actions concrètes en faveur des territoires ruraux.



DUODAY 2020

Le contexte sanitaire exceptionnel 2020 n'a pas empêché une forte mobilisation des acteurs économiques ni celle des personnes en situation de handicap lors de l'édition 2020 :

- **12 404 employeurs** inscrits sur la plateforme duoday.fr
- **19 113 personnes** en situation de handicap inscrits
- Près de **10 000 duos réalisés** dont **7 147 duos enregistrés** sur la plateforme duoday.fr
- **2 900 structures** accompagnantes impliquées

Selon une enquête Opinionway

Le nombre de duos formés par les employeurs

- Un seul duo : **44%**
- Entre 2 et 5 : **36%**
- Entre 6 et 10 : **8%**
- Entre 11 et 50 : **6%**
- Plus de 50 : **1%**

Des opportunités d'emploi créées

- En stage : **6%**
- En CDD : **3%**
- En CDI : **1%**

Profil des participants en situation de handicap

- Moins de 25 ans : **6%**
- 25-49 ans : **56%**
- 50-64 ans : **37%**
- 65 ans et plus : **< 1%**

Niveau de diplôme

- Moins du bac : **34%**
- Niveau Bac : **26%**
- Bac +2 et plus : **40%**



© megalopp - stock.adobe.com

C'est dans ce contexte que la FNATH vous donne des éléments actualisés concernant la demande d'emploi et de maintien dans l'emploi et revient sur la nouvelle opération Duo Day.

Une demande d'emploi marquée par la crise sanitaire et des maintiens dans l'emploi en baisse

A fin juin 2021, 482 373 DEBOE sont inscrits à Pôle

emploi en catégories A-B-C. Ils représentent 8,3% de l'ensemble des demandeurs d'emploi contre 8,2% un an auparavant. A la différence du tout public, le nombre de DEBOE n'a pas augmenté depuis le 1^{er} confinement. Cette baisse sur un an concerne toutes les régions. Toutefois, ces chiffres sont à prendre avec précaution puisqu'on note une remontée du nombre d'inscrits depuis novembre 2020 qui est sans doute sous-évaluée car on sait que certaines

personnes, déjà en difficultés pour retrouver un emploi, soit se sont désinscrites, soit n'ont pas fait les démarches réinscription à l'issue d'un CDD par exemple. Un autre élément reste inquiétant : le chômage de longue durée qui continue d'augmenter pour les travailleurs handicapés. En effet, 63% des travailleurs handicapés sont en chômage dit de longue durée (plus de 2 ans) contre 51% du « tout public ». De même, le nombre de maintiens dans l'emploi a

emploi-handicap

fortement baissé en 2020 (-9 %) notamment en raison de la crise sanitaire qui a freiné l'accompagnement des employeurs et des salariés. En 2021, l'activité de maintien a repris mais pas encore au niveau d'avant crise sanitaire.

Du nouveau sur le champ de l'emploi en 2021

Le **télétravail** désormais possible pour les agents publics à leur demande et sur autorisation de leur employeur jusqu'à 3 jours par semaine depuis le 1^{er} septembre. Le télétravail peut être organisé au domicile de l'agent, dans un autre lieu privé ou dans tout lieu à usage professionnel. L'employeur doit fournir à l'agent en télétravail l'accès aux outils numériques nécessaires pour pouvoir exercer son activité, communiquer avec son supérieur hiérarchique, son collectif de travail et, éventuellement, les usagers. L'agent en télétravail est soumis aux mêmes droits et obligations que ses collègues (ex : accès à la formation, promotion...). La FNATH sera attentive à ce que les situations de télétravail soient aussi bien mises en œuvre pour les agents en situation de handicap avec les équipements de compensation dont ils ont besoin et notamment à leur domicile où l'on sait que la prise en charge des aménagements est plus complexe que dans les espaces de « co-working ».

Poursuite des aides exceptionnelles de l'Etat, de l'Agefiph et du FIPHFP jusqu'au 31 décembre 2021

Pour rappel, il s'agit du renforcement des aides à l'apprentissage et à la professionnalisation qui sont majorées. Mais aussi la mise en place d'une aide exceptionnelle pour la mise en œuvre de solution de maintien dans l'emploi, une aide exceptionnelle à la mise en place du télétravail ou encore un assouplissement de l'aide à l'accueil d'une personne en situation de handicap. Une aide à l'exploitation pour les entrepreneurs indépendants en situation de handicap.

Enfin, l'aide à l'embauche de 4000 € AMEETH (Aide à la Mobilisation des Employeurs pour l'embauche de Travailleurs Handicapés) pour une durée de 3 mois au moins est elle aussi prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Elle est attribuée au prorata du temps de travail et de la durée du contrat et cumulable avec certaines aides de l'Agefiph.

Pour en savoir plus :
www.agefiph.fr ou
www.fiphfp.fr

Transformation des ESAT

Le gouvernement a mené une large concertation avec les établissements du secteur, des associations de représentants des usagers dont la FNATH. Cette réforme va notamment fluidifier les

aller-retours entre milieu protégé et milieu ordinaire et permettre aux établissements gestionnaires une meilleure gestion des ressources humaines. De même, les démarches pour les personnes auprès de la MDPH seront simplifiées puisque pour aller de l'ESAT vers le milieu ordinaire il ne sera plus nécessaire de demander une nouvelle orientation. Les stages seront eux aussi facilités puisque les MISPE (Mise en Situation en milieu Professionnel Esat) devraient disparaître au profit d'une PMSMP dont la durée sera assouplie pour répondre aux besoins des personnes ayant besoin d'une période de stage plus longue et/ou discontinuée. Cela permettra une meilleure prise en compte de certaines situations de handicap. La réforme s'étalera jusqu'en 2023 et les premiers éléments seront intégrés dans le prochain PLFSS.

Une lettre emploi sera consacrée uniquement à ce sujet au mois de novembre.

DUODAY : la FNATH se mobilise durant la semaine pour l'emploi

Cette année le DUODAY se tiendra le **18 novembre 2021**. Pour rappel le DUODAY c'est **une entreprise, une collectivité ou une association qui accueille une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel volontaire**.

Au programme de cette

journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise publique ou privée. L'objectif est de faire tomber les préjugés sur le handicap et emploi dans les entreprises et pour les personnes, de découvrir un métier, de vérifier ou confirmer son projet et les conditions d'exercice de ce métier.

Si vous souhaitez participer à cette initiative en tant que stagiaire vous pouvez appeler le 0800 386 326 ou vous connecter sur le site <https://www.duoday.fr>. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos groupements FNATH car nombre d'entre eux sont engagés dans cette action et sont susceptibles de vous accueillir. Pour les entreprises qui souhaitent s'engager dans cette démarche, il vous faut rédiger une fiche de poste et la déposer sur le site <https://www.duoday.fr>.

Une piste à ne pas négliger pour les demandeurs d'emploi puisque l'année dernière, malgré la crise, pas moins de 10 000 duos ont été réalisés dont certains ont été suivis par une offre de stage plus longue ou une offre d'emploi. **Au-delà du DUODAY, de nombreuses actions auront lieu en région durant cette semaine, n'hésitez à vous rapprocher de votre Cap emploi ou de l'Agefiph pour connaître les initiatives proches de chez vous.**

Licenciement. Le Tribunal accorde un taux socio professionnel de 5 % à un agent de service hospitalier licencié pour inaptitude à l'âge de 47 ans. Le Tribunal a constaté une impossibilité de reclassement professionnel en raison des séquelles conservées de son accident du travail. **TJ de Toulouse, 15/06/21, n° RG 18/14900 (Groupement Grand Sud).** **Chute au travail.** Le Tribunal reconnaît la faute inexcusable de l'employeur pour un peintre en bâtiment tombé d'une hauteur de 3 mètres. La juridiction a relevé que le salarié disposait d'une simple échelle pour effectuer sa mission sur une toiture. Le Tribunal reproche à l'employeur de ne pas avoir mis à la disposition du salarié un échafaudage ou un dispositif de protection collective efficace et adapté, mais aussi de ne lui avoir donné aucune consigne claire en matière de sécurité. **TJ de la Roche sur Yon, 20210702, n° RG 20/00125 (Groupement Vendée).** **AAH.** Le Tribunal accorde le bénéfice de l'Allocation Adulte Handicapé pour une période de 5 ans à une personne présentant des séquelles d'un important traumatisme crânien (troubles cognitifs du comportement, céphalées, instabilité émotionnelle, épisode dépressif majeur). **TJ de Saint Etienne, 29/06/21, n° RG 19/00767 (Groupement**

VOS DROITS ///

FONCTIONS PUBLIQUES

Le refus de titularisation

La Cour fait droit à la demande d'annulation d'un agent dirigée contre une décision de refus de titularisation fondée sur sa manière de servir. Une insuffisance professionnelle et des fautes disciplinaires sans avoir été à même de présenter ses observations.

Cour administrative d'appel de Versailles, 5^e chbre, 04/02/21, n° 18 VE03424

Le droit des agents à réparation complémentaire

Dans les suites de sa carrière, Madame F présente des troubles anxio-dépressifs reconnus imputables au service et indemnisés par une allocation temporaire d'invalidité. Elle obtient une indemnité de 1 000 € réparant même sans faute son préjudice personnel.

Cour administrative d'appel de Douai, 3^e chambre, 26/11/20, n° 19 DA00891

CITIS secret médical

Le conseil constitutionnel déclare contraire à la constitution les dispositions du paragraphe VIII de l'article 21 bis de la loi du 13/07/83 autorisant les services administratifs à se faire communiquer, au besoin par des tiers, des données à caractère médical d'un agent, en violation du droit au respect de la vie privée.

Décision du conseil constitutionnel n° 2021-917 du 11/06/21-QPC

L'EXTENSION DU PRÉJUDICE D'ANXIÉTÉ

Un progrès jurisprudentiel

Les salariés d'entreprises non listées ACAATA bénéficieront du préjudice d'anxiété

Par 5 arrêts du 2 juin 2021, la Cour de cassation confirme sa position exprimée le 5 avril 2019 en faveur de l'extension du préjudice d'anxiété au profit des salariés exclus de l'ACAATA mais exposés à l'amiante et ce malgré la résistance de la cour d'appel de Douai. Cette dernière avait rejeté l'indemnisation des victimes estimant qu'un salarié exposé à l'amiante dans une entreprise non listée ACAATA ne peut prétendre à cette indemnisation réservée aux seuls salariés ayant travaillé dans des entreprises listées ACAATA et que tel n'était pas le cas des salariés d'EDF, entreprise non inscrite sur la liste ministérielle des entreprises ouvrant droit à ce dispositif.

Le salarié devra justifier d'une exposition à l'amiante

La motivation de la cour d'appel de Douai a été censurée point par point par



© mathom - stock.adobe.com

la Cour de cassation qui a rappelé que « le salarié qui justifie d'une exposition à l'amiante peut agir contre son employeur quand bien même il n'aurait pas travaillé dans l'un des établissements mentionnés à l'article 41 de la loi numéro 98-1194 du 23 décembre 1998 (...) ».

En clair, la circonstance que la demande d'un salarié soit dirigée contre une société qui n'est pas listée n'empêche plus la victime d'obtenir l'indemnisation de son préjudice d'anxiété.

Le salarié devra prouver la réalité du préjudice d'anxiété

Contrairement aux salariés bénéficiaires de

l'ACAATA, les salariés, exposés à l'amiante exclus du dispositif légal de pré-retraite pourront obtenir réparation de leur préjudice d'anxiété sur le fondement du contrat et de la violation d'obligation de sécurité de l'employeur, sauf à ce dernier à démontrer qu'il avait pris toutes les mesures de sécurité. En l'espèce, ce préjudice apparaît établi puisque sur les 115 victimes de l'amiante, 33 étaient décédés des suites d'une maladie professionnelle liée à ce matériau.

Cour de cassation, civile, chambre sociale, 2 juin 2021. 19-15 572 ; 19-15 574 ; 19-15 575 ; 19-15 577 ; 19-15 579.



© Nguyen Tuan

Je voulais être sapeur pompier professionnel Je suis devenue athlète handisport

MARIE-AMÉLIE LE FUR

Née le 26 septembre 1988 à Vendôme en Loir et Cher.

Au commencement...

Mon nom de famille vous dit que je suis bretonne mais en réalité je suis une petite fille du Loir-et-Cher, bien dans sa vie et dans sa ville (Naveil).

Dans ce territoire, chanté par Michel Delpech, je grandis au confluent de trois familles : celle qui m'a donné la vie et l'amour, puis celles qui m'ont comblé d'engagements et d'adrénaline : le Sport et les Jeunes Sapeurs-Pompiers. C'est d'ici que je tiens mes repères et mon identité.

Avec ma sœur, Anne Flore, mon aînée de 4 ans, nous grandissons sous la protection et l'amour de nos parents. A leur contact nous apprenons le goût de l'effort et du travail

bien fait mais aussi à nous adapter aux différentes réalités du monde qui nous entoure.

La marmite du sport

Tout comme Obélix, tombé dans la marmite du druide quand il était petit, je tombe dans celle du sport à l'âge de 6 ans poussée par ma sœur qui s'inscrit en athlétisme et souhaite que je l'y accompagne.

Petit à petit, la passion de courir me gagne. Je me spécialise dans le cross et le demi-fond : 800 à 1 000 mètres. Les récompenses sont au rendez-vous avec de nombreux titres départementaux et régionaux mais aussi le stress qui accompagne chaque course lorsque s'installe l'idée de mal faire et

de décevoir. En 2003, je réalise la 4^e performance Française sur 1 000 m en 2' 58". Ce qui propulse mon palmarès vers le haut avec deux titres de championne de France.

Une ambition !

La vie des pompiers faite d'engagement à la fois physique et morale me fascine et je veux absolument faire partie de cette grande famille.

Depuis l'âge de 6 ans je m'entraîne sur les pistes d'athlétisme pour y parvenir. Je candidate avec mon bulletin scolaire de 6^e et c'est avec fierté et un peu d'angoisse que je rejoins à 12 ans les JSP de Vendôme.

Handicapée mais pas vaincue

Le 31 mars 2004, suite à un accident de scooter où je suis percutée par un automobiliste, les médecins tentent en vain de sauver ma jambe gauche qu'ils amputent trois jours plus tard. Pour moi c'est une délivrance.

A cet instant, mon rêve de devenir Sapeur-Pompier s'écroule mais pas celui de courir. C'est à ce moteur du sport que je m'accroche avec tous ceux qui m'entourent et qui me donnent énormément d'amour. Ils forment le socle de ma vie.

Ma première lame de course

C'est à la Production du film « Celle qui reste » que je dois ma première prothèse de sport avec laquelle je refais mes premiers pas de course, entourée de mes proches, le 31 juillet 2004.

En 2006, j'intègre l'Equipe de France aux championnats du monde d'athlétisme où je remporte 3 médailles d'argent.

Des engagements

Salariée chez EDF, je bénéficie d'une mise à disposition du groupe, très engagé dans le soutien du mouvement sportif.

Ma carrière ne s'est pas faite seule. Avec moi, il y a ma famille, mon mari, mes entraîneurs, les cadres de la fédération, ma prothésiste, mes partenaires et amis, les autres membres de l'équipe de France. Il y a le mouvement sportif à qui je souhaite rendre tout ce qu'il m'a apporté.

En 2017 tout d'abord, comme présidente du comité départemental handisport du Loir-et-Cher, puis depuis le 14 décembre 2018, comme présidente du Comité Paralympique et Sportif Français.

Je souhaite en particulier, faire entendre la voix du mouvement paralympique en France pour que chaque enfant atteint d'un handicap puisse faire du sport. Il faut profiter des Jeux paralympiques de Paris 2024 pour faire changer les mentalités, faire comprendre aux gens qu'ils vont d'abord voir des sportifs et non des personnes handicapées.

Je vais aussi à la rencontre des enfants des petites classes. C'est en changeant le regard de cette génération sur le handicap qu'on aura demain, des managers qui seront ouverts, des architectes qui penseront accessibilité.

Palmarès 2006 - 2020

Places	Championnat Monde	Championnat Europe	Jeux Paralympiques
1 ^{ère}	4	3	3
2 ^e	8	1	4
3 ^e	-	1	2